

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 11 Procuration : 0 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Février Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme SIBIL Christine <u>Date de convocation</u> : 14 février 2025</p>
<p><u>Réf</u> : 25/24 <u>Objet</u> : SUBVENTION L'EPHAD DE SAINT JEAN D'AULPS SERVICE DE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE</p>	<p><u>Présents</u> : M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure -- M. MUFFAT Michel-- M. DUCHEMIN Vincent- -M. GAILLARD Guy - QUOEX Valérie - M. BRAIZE Richard M. ROSSET André - MICHAUD Carole – MICHAUD Sonia <u>Procuration</u> : néant <u>Absents ou excusés</u> : MCQUADE Alisha</p>

Monsieur le MAIRE indique qu'en septembre 2024, l'EPHAD de Saint Jean d'Aulps avait sollicité de la CCHC une aide financière pour le remplacement de son véhicule de portage à domicile dans le but de maintenir ce service qui concerne les communes de Saint Jean d'Aulps, Montriond, Morzine, La Forclaz, La Baume, Seytroux, Essert-Romand et La Côte d'Arbroz. 32 repas sont livrés quotidiennement.

La Sous-préfecture, après examen de ce cas de figure, a refusé un financement par la communauté de commune qui n'a pas compétence en la matière mais elle a donné son accord pour une participation des communes à l'EHPAD.

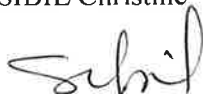
Le besoin est de 15 492 € après aide de la CARSAT.

Les communes intéressées par le service avec la commune de La Vernaz en plus sont donc sollicitées par l'EHPAD pour apporter une contribution de 15 492 € répartie au prorata de la population permanente soit pour ce qui concerne la commune de Montriond une aide de 1825 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1825 € au profit de l'EPHAD de Saint Jean d'Aulps afin de permettre le maintien du service de portage des repas à domicile
- **INDIQUE** que les crédits seront prévus au budget principal exercice 2025
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Le secrétaire de séance,
SIBIL Christine



Le Maire,
Jean Claude DENNE

